

Séance du 17 juillet 2014

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil municipal, régulièrement convoqué le 11 juillet 2014, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte-rendu a été affiché à la porte principale de la mairie.

-oOo-

PRESENTS : M. Etchegaray, maire et président de séance ; Mme Durruty, M. Millet-Barbé, Mme Bisauta, M. Soroste, Mme Lauqué, M. Neys, M. Ugalde, M. Lacassagne, Mme Duhart, Mme Castel, Mme Martin-Dolhagaray, M. Aguerre, adjoints ; Mme Juzan, M. Esmieu, Mme Langlois, M. Salducci, M. Pocq, M. Arcouet, M. Lalanne, Mme Chabaud-Nadin, M. Salanne, Mme Brau-Boirie, Mme Meyzenc, M. Escapil-Inchauspé, Mme Taieb, M. Laiguillon, Mme Belbaraka, Mme Destin, M. Boutonnet, M. Murat, M. Uhaldeborde, Mme Capdevielle, Mme Picard-Felices, Mme Herrera Landa, M. Duzert, M. Etcheto, M. Iriart, M. Nogues, conseillers municipaux.

ONT DONNE POUVOIR : Mme Candillier à Mme Taieb, Mme Aragon à Mme Capdevielle, M. Bergé à M. Etcheto.

SECRETAIRE : Mme Bensoussan.

-oOo-

Madame Bensoussan présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

OBJET : EDUCATION ET VIE SOCIALE – Marché de transport des enfants et des personnes retraitées – Avenant n°1 au marché conclu avec la société Cars Sarro.

Conformément à la délibération du conseil municipal du 29 mars 2012, la Ville, en tant que coordonnateur d'un groupement de commandes constitué avec le CCAS, a conclu avec la société Cars Sarro, un marché relatif au transport des enfants et des personnes retraitées sur la commune de Bayonne (lot n°1).

Il s'agit d'un marché à bons de commandes sans minimum ni maximum, conclu pour l'année 2012-2013, reconductible deux fois pour les années 2013-2014 et 2014-2015.

A la rentrée de septembre 2014, la Ville mettra en place dans ses écoles publiques, la réforme de l'aménagement des rythmes éducatifs. Cette réforme prévoit une refonte de l'organisation hebdomadaire, et notamment, une nouvelle matinée d'enseignement le

mercredi de 8h30 à 12h. A l'issue de cette matinée, l'organisation de circuits de ramassage sur les secteurs de la rive droite et de la rive gauche est nécessaire pour conduire les enfants vers le Centre de Loisirs Sans Hébergement (CLSH) du Moulin d'Arrousets.

Cette prestation de transport, qui ne concerne que la Ville, n'étant pas prévue dans le cadre du marché en cours, il convient de la formaliser, pour la dernière période de reconduction, par le biais d'un avenant n°1. Le coût annuel estimé est de 14 060 € HT pour des prix unitaires de 85,00 € HT et de 40,00 € HT, correspondant respectivement au circuit de ramassage des enfants et au retour des agents municipaux accompagnateurs vers leurs écoles respectives, soit une augmentation de 19,5% par rapport au montant de 72 068 € HT (prestations réalisées pour le compte de la Ville, de septembre 2012 à août 2013).

La commission d'appel d'offres, qui s'est réunie le 03 juillet 2014, a émis un avis favorable au projet d'avenant n°1 qui lui a été présenté.

Il est donc demandé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 au marché n°12104, ci-annexé, conclu avec la société Cars Sarro.

Adopté à l'unanimité.

Ont signé au registre les membres présents.